



Mars 2025

NAO 2025

FO COM \ LA POSTE
CHRONOPOST



FO SE MOBILISE POUR DES AVANCÉES POUR TOUS !

FO revendique, dans le cadre des NAO 2025, des mesures fortes pour améliorer et garantir une juste rémunération et reconnaître l'engagement des salariés. Nos revendications portent sur des augmentations de salaire, une revalorisation des primes, une meilleure reconnaissance de l'ancienneté.

1 - REVALORISATION DU SALAIRE DE BASE

- 3% d'augmentation collective sur les salaires de base pour tous les salariés avec un minimum de 55 €.
- La mise en place des salaires et des taux horaires minima conventionnels pour tous les salariés (sans intégrer la prime d'ancienneté dans le calcul pour atteindre le taux horaire).
- La mise en place de salaire de référence par niveau (2 niveaux) pour tous les métiers et toutes les CSP.
- Revalorisation du salaire d'embauche des chargées d'affaires (priorité aux salaires de base les plus bas).



2 - REVALORISATION DES PRIMES

Prime trimestrielle

- Augmentation de 50 €, sur le critère individuel
 - » Sièges tous les postes éligible à la prime.
 - » Opérations : Chauffeur / Trieur, Assistant(es), Manager Support, Manager production.

Bonus annuel

- Revalorisation du bonus à objectif annuel pour les cadres ayant des montants fixes.

Prime Froid

- Pour tous les salariés affectés à une activité nécessitant un travail en chambre froide.

Prime carburant et mise à disposition de bornes électriques

- Pour tous les salariés non éligible à la prime transports, utilisant leurs véhicules personnels et lorsque le trajet domicile-travail sera supérieur à 100 km Aller-Retour par jour, nous proposons le versement d'une prime carburant par trimestre d'un montant de 100€.
- Pour les véhicules électriques, nous proposons la mise en place d'un abonnement à un prix collaborateur.

Prime Repas

- Ticket restaurant : augmentation de la participation employeur de 1 €, portant ainsi le montant à 9 €.
- Augmentation de la prime repas jour et prime casse-croûte de 4,38 € à 6 €.

- Concernant le siège, revalorisation de la part de l'employeur sur les frais de restauration entreprise.

3 - RECONNAISSANCE

Ancienneté

- À tous les salariés éligible aux congés d'ancienneté, avoir le choix entre des congés d'ancienneté avec la possibilité d'alimenter le CET, ou une prime exceptionnelle.
- À partir de 30 ans, des jours de congés d'ancienneté supplémentaires :
 - 30 ans + 1 jour CA
 - 35 ans + 2 jours CA
- Inclure des jours de congé d'ancienneté pour les cadres.
- Mise en place d'une prime d'ancienneté pour les cadres.
- Inclure un palier 35 ans à la médaille du travail avec un complément de prime de 300 €.

Poste

- Passer la population RSA en agent de maîtrise.
- Création du poste RSA Support.
- Tous les agents de maîtrise (hors RDI), incluant ceux du siège, des service clients, des

agences et des Hubs, devront être portés au coefficient de 165 à 200 pour la classe D pour les confirmés, et seront promus en classe E avec un coefficient de 225 pour les experts.

- Valorisation par le biais d'une prime les salariés associés à un rôle de référent, tels que Handicap, Food, TD etc....
- Généralisation du poste de gestionnaire administratif sous traitant dans les agences.

Télétravail

- Mise en place d'une journée de télétravail par semaine pour tou(te)s les assistant(e)s agences et hubs.
- Indemnité de prise en charge par l'entreprise sur les frais liés au télétravail.

4 - SANTÉ

- Répartition des cotisations de la mutuelle sur la partie santé.

Participation de l'employeur à hauteur de 60 % et participation salarié à 40 %. Actuellement celle-ci est à 50 %.

DÉTERMINÉS

Pour plus d'information, vous pouvez contacter vos représentants FO CHRONOPOST

Christophe FARRUGGIA
DSC & Membre titulaire
au CSE (Cgy)
Tél. 07 62 85 22 55

Eric WITKOWSKI
DSC Adjoint & Membre
titulaire au CSE (Msy)
Tél. 06 98 82 63 54

Eric CHAIX
Secrétaire & membre
titulaire au CSE (Mpl)
Tél. 06 33 53 60 46

Romain DAVID
Membre titulaire au CSE
(bsa)
Tél. 07 67 08 78 02

Gaëlle DELAFOLIE
RS au CSE (Cgy)
Tél. 07 63 64 09 70

Laureline LE PICHON
Membre titulaire au CSE
(Sc Poitiers)
Tél. 06 30 61 79 21

Christel COURT
Membre titulaire au CSE
(Dc RAA)
Tél. 07 86 46 32 62

MOBILISÉS

AVEC VOUS !